



Lac-Etchemin

Demande de dérogation mineure

Avis public de consultation

Est par le présent donné par le soussigné Patrick Lachance, directeur général et greffier-trésorier, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, le mardi 1^{er} octobre 2024, à 19 h, à la salle de délibérations du Conseil, au 208, 2^e Avenue, à Lac-Etchemin.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante portant le numéro 2024-161 :

Nature et effets : Cette demande a pour effet de permettre la construction d'une résidence unifamiliale avec un abri d'auto avec une implantation de 3,65 mètres de marge avant secondaire (coin de rue) lorsque la norme, à l'article 6.2.1 du règlement de zonage numéro 62-2006, demande de respecter une marge de 7,62 mètres.

Identification du site concerné : Sur le lot numéro 6 333 580, situé au futur 202, chemin des Avalanches, zone 112-F, à Lac-Etchemin.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de la séance régulière du 1^{er} octobre 2024, à 19 h.

Donné à Lac-Etchemin, le 13^e jour de septembre 2024.

Le directeur général et greffier-trésorier,

Patrick Lachance

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET AFFICHAGE

Je, soussigné, Patrick Lachance, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-Etchemin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-annexé sur le site internet de la municipalité en conformité avec le règlement numéro 174-2018 et en affichant une copie de cet avis dans le hall de l'Édifice municipal, au 208, 2^e Avenue, à Lac-Etchemin, le 13^e jour de septembre 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 13^e jour de septembre 2024.

Le directeur général et greffier-trésorier,

Patrick Lachance